

La commune de Vire Normandie & son Espace Info Jeunes présentent le

BAFA
Citoyen



La Jeunesse au coeur de Vire Normandie

L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'émancipation est l'une des priorités affichées par la commune de Vire Normandie depuis de nombreuses années.

En effet, depuis le début des années 2000, le développement des actions portées par la commune au titre de sa labellisation **Information Jeunesse** est une marque d'investissement envers les jeunes qui vivent, grandissent, étudient ou ne font que passer par notre territoire.

De leur côté, les jeunes évoluant à Vire Normandie montrent régulièrement leur intérêt quant aux questions d'engagement, de citoyenneté, et s'investissent pour beaucoup d'entre eux dans le tissu associatif local.

Tous les ans, au moment de la recherche de Jobs d'été, ils sont également nombreux à vouloir tenter d'acquérir de nouvelles compétences et expériences professionnelles.

C'est donc naturellement qu'un grand nombre de jeunes s'intéresse à la formation au BAFA qui, plus qu'une qualification, se révèle être un véritable atout :

- argument de poids sur les dossiers Parcoursup,
- véritable plus sur un CV,
- accès garanti à un job dès 16 ans avec la validation de cette formation,
- ...

Ainsi, en 2024, avec l'aide d'une jeune stagiaire de BTS SP3S du Lycée Marie Curie, l'espace Info Jeunes de la commune a mené une grande enquête auprès des jeunes du territoire. Ce travail a permis de mettre en lumière les attentes et besoins de ce public cible quant à cette formation qualifiante.

Aujourd'hui, consciente du coût et de l'investissement important que demande la formation au BAFA, la commune de Vire Normandie souhaite répondre aux attentes des jeunes du territoire en leur proposant une aide et un accompagnement personnalisés.

Mme Valérie OLLIVIER.



Elue Vire Normandie
à la Jeunesse et de la Vie étudiante.

BAFA *Citoyen* Vire Normandie

1 - Le BAFA : qu'est ce que c'est ?

p.3

- L'inscription

- le déroulement de la formation

- apte ou pas ?

- les financements

2 - Accompagnement & aide à la formation

p.9

- L'aide : montant et attribution

- L'accompagnement

3 - Les critères pour le demandeur

p.10

4 - L'engagement

p.11

5 - Les pièces justificatives à fournir

p.12

6 - La constitution du dossier et passage en commission

p.13

8 - Liste des organismes agréés pour la formation BAFA

p.14

9 - Foire aux questions

p.15

10 - Annexes à télécharger ou à retirer

- Dossier d'inscription

- Autorisation parentale (pour les mineurs)

- Contrat d'engagement

Le BAFA : qu'est ce que c'est ?

Le Bafa (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) s'avère très utile si vous souhaitez trouver un job dans l'animation, devenir animateur professionnel ou même enseignant.

Depuis octobre 2022, le Bafa est accessible dès 16 ans sans condition de diplôme ni d'expérience.

Avantageux pour votre CV, enrichissant pour votre expérience et requis par les employeurs pour encadrer enfants et adolescents, le Bafa permet de travailler dans les colonies de vacances, les centres de loisirs, l'accueil périscolaire ou les groupes de scoutisme.

Cette formation théorique et pratique apporte aux candidats les connaissances générales sur le fonctionnement matériel et pédagogique d'un centre de vacances ou de loisirs.

Elle permet aux candidats :

- d'apprendre les différentes techniques d'animation ;
- de construire une relation de qualité avec les enfants et adolescents ;
- de préparer la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en équipe ;
- d'accompagner les enfants et adolescents dans la réalisation de leurs projets ;
- de participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et l'équipe ;
- d'appréhender les responsabilités d'un animateur et
- d'assurer la sécurité morale et physique des mineurs.

L'inscription :

Pour vous inscrire, vous devez avoir **16 ans minimum au premier jour de la formation**. Néanmoins, **l'inscription administrative est autorisée 3 mois avant**.

La première étape consiste à s'inscrire sur : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.

Après avoir sélectionné votre région de résidence puis les boutons « S'inscrire » et « Bafa », renseignez le formulaire de préinscription.



Une confirmation de votre préinscription vous sera demandée via votre messagerie électronique.

Complétez ensuite les éléments relatifs à votre identité puis validez votre inscription.

Notez soigneusement le numéro d'inscription qui vous sera communiqué, car il vous sera utile tout au long de votre formation.

Accompagnement & Aide à la formation

L'aide : montant & attribution

Une fois la formation au BAFA obtenue ; l'engagement citoyen validé, et l'ensemble du dossier finalisé, la collectivité procèdera au versement de la subvention attribuée dans la limite du reste à charge supporté par le demandeur.

Le montant maximal de la subvention est de 100€.

En cas de non respect des clauses acceptées dans le contrat ou de non validation de la formation, la subvention ne sera pas versée.

L'accompagnement

La commune de Vire Normandie souhaite proposer **un accompagnement individualisé** à chaque jeune qui s'inscrira dans la démarche de BAFA Citoyen.



Crédit image : Pexels

Pour bénéficier de cet accompagnement, les candidats doivent entrer en contact avec l'animatrice - conseillère en Information Jeunesse en charge de l'Espace Info Jeunes de Vire Normandie.

Après un premier entretien, elle évaluera le niveau d'accompagnement dont vous aurez besoin et établira avec vous un calendrier de rendez-vous afin de vous suivre dans votre démarche de formation et ce jusqu'à l'obtention de votre diplôme.

Il faudra prévoir un minimum de 6 rendez-vous en plus du premier contact :

- **1 RDV pour entrer dans le dispositif local** : *présentation du "Bafa citoyen" et constitution ou vérification du dossier d'inscription et préparation à la démarche citoyenne*
- **1 RDV avant l'entrée en formation** : *accompagnement ou vérification pour les inscriptions auprès des services de l'état, organismes de formation et vérification des demandes d'aide*
- **1 RDV avant le stage pratique** : *travail sur le CV, la lettre de motivation et les techniques de recherche de stage*
- **1 RDV avant la dernière étape de formation théorique** : *accompagnement et/ou vérification des démarches réalisées auprès des organismes de formation et de financement*
- **1 RDV de travail ou d'accompagnement à la démarche d'engagement citoyen**
- **1 RDV pour valider la démarche d'engagement citoyen et finaliser le dossier afin d'obtenir l'attribution de la subvention de financement.**

Des temps de rencontre ou d'échanges complémentaires pourront avoir lieu si la conseillère ou le jeune l'estiment nécessaire ou utile.

Il sera indispensable d'honorer ces 6 RDV minimum pour l'obtention de l'aide.

Les critères pour le demandeur

Critères	Les données sont récoltées dans le cadre du traitement de la demande et à des fins statistiques internes - elles seront détruites dans les 12 mois suivant la fin de la formation.
âge du demandeur	Être âgé de 16 à 25 ans
lieu de résidence	Résident de la Commune de Vire Normandie ☐ Coulonces ☐ Truttemer le Grand ☐ Maisoncelles La Jourdan ☐ Truttemer le Petit ☐ Roullours ☐ Vaudry ☐ Saint Germain de Tallevende ☐ Vire
exposition des motivations ou du projet	Vous devrez exposer vos motivations comme il vous plaira : message audio, courte vidéo, lettre de motivation, en quelques lignes sur le dossier d'inscription, etc. L'objectif est de mettre en avant tout ce qui vous motive à vous lancer dans cette formation.
statut / CSP	☐ Lycéen-ne ☐ Salarié-e ☐ Etudiant-te ☐ En formation ☐ Apprenti-e ☐ autre : _____
Quotient familial ou Revenus du jeune	Quotient Familial maximal = 1200€ Pour les foyers non allocataires : fournir le dernier avis fiscal (<i>calcul du QF</i>) Revenus à ne pas dépasser si le demandeur est en activité : 800€ net / mois. (soit environ 1038€ brut)
Compréhension, acceptation et signature d'un contrat d'engagement	Les candidats faisant une demande d'accompagnement au Bafa citoyen de Vire Normandie devront s'engager, via un contrat avec la collectivité, à respecter l'ensemble des conditions énoncées tout au long de ce document.

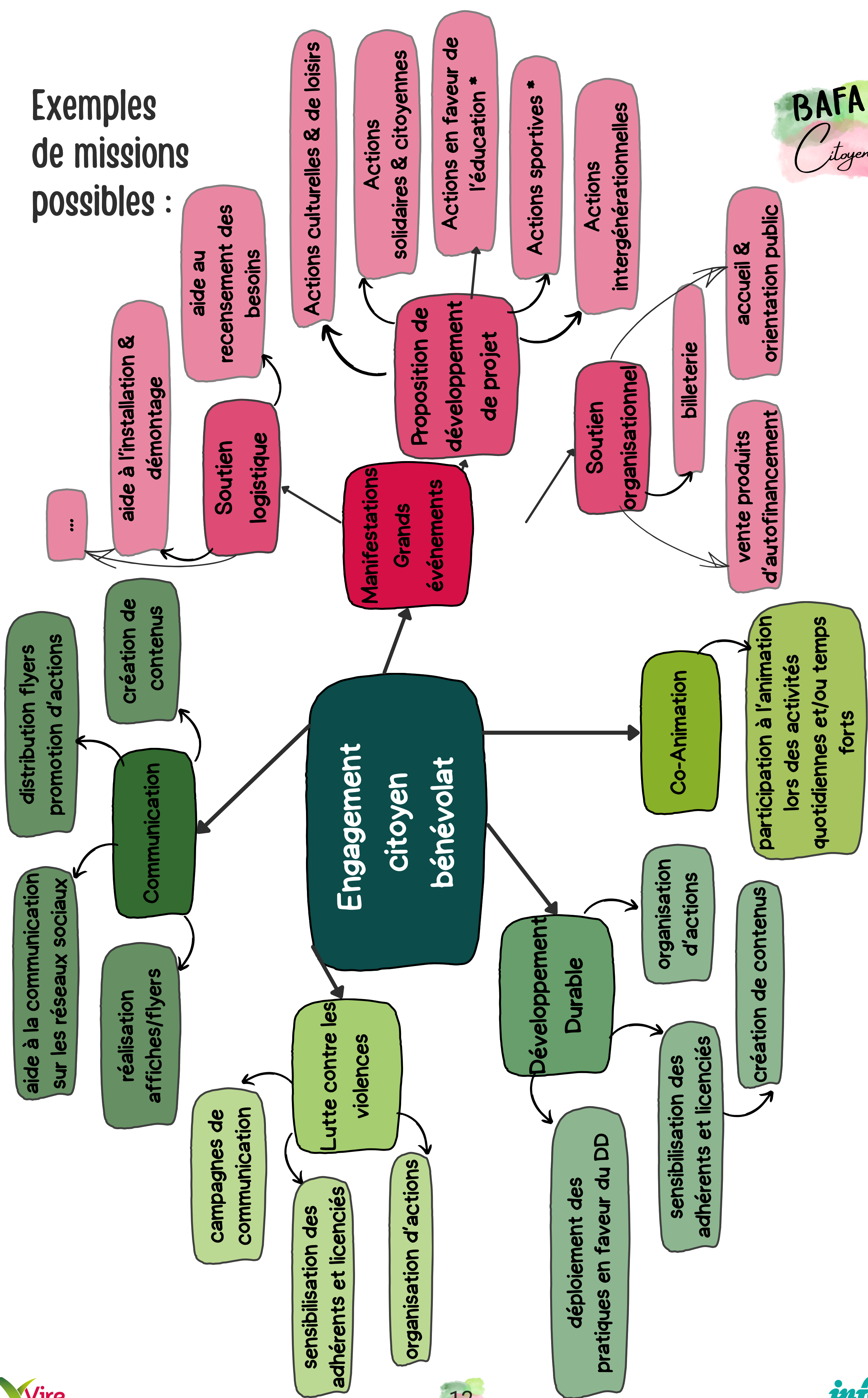
L'engagement

Engagement citoyen pour tous	Tout jeune entrant dans la démarche de BAFA Citoyen devra, à l'issue de son parcours, faire part d'un témoignage à destination de ses pairs. L'expression de ce témoignage pourra se faire au choix : • lors d'un temps d'information dédié au sein de la SIJ (<i>mercredi fin PM / samedi fin AM</i>) • sous forme d'une capsule vidéo / d'un témoignage audio • sous forme écrite ou animée (création graphique, genially, ...)
Engagement citoyen complémentaire au choix	<u>Choix 1</u> : Engagement bénévole minimum de 7 heures auprès d'une association locale ○ 1 rendez-vous pourra être dédié à la recherche de mission en lien avec les associations locales volontaires ○ accompagnement à l'entrée en relation entre les jeunes et les associations inscrites si besoin ○ dans le cadre de cet engagement vous : • signerez une convention de bénévolat • recevrez une attestation de reconnaissance de bénévolat co-signée par l'association et la commune ■ et recevrez un Open Badge de "reconnaissance d'engagement citoyen". <u>Choix 2</u> : Suivre la formation de sensibilisation aux valeurs de la République et laïcité qui est une formation gratuite délivrée par des organismes habilités par l'ANCT et dure 1 journée. https://formation-laicite.anct.gouv.fr/Pages/Activites/ActiviteVisualiser.aspx?Id=23&lieu=&dateDebut=&dateFin=&codeRegion=NOR 



Crédit image : Raynabauman - Pixabay

Exemples de missions possibles :



Les pièces justificatives à fournir

Justificatifs à fournir à l'ouverture de la demande / constitution du dossier	
Copie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport)	☐
Justificatif de domicile de moins de 3 mois au moment de la constitution du dossier (un second justificatif de domicile de moins de 3 mois sera demandé en fin d'accompagnement)	☐
Pour les mineurs : • attestation d'hébergement • justificatif de domicile au nom de l'hébergeur • copie de la pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeur Ici aussi, un second justificatif sera demandé en fin d'accompagnement.	☐ ☐ ☐
Attestation de droit quotient familiale (pour les lycéens, étudiants, apprentis rattachés ou non) Pour les personnes non allocataires : dernier avis fiscal	☐
Exposition des motivations : lettre de motivation, petit courrier explicatif, ...	☐
Pour les mineurs : Autorisation d'accompagnement individuel à la formation BAFA et à la démarche d'engagement citoyen signée des responsables légaux	☐
Approbation et signature du contrat d'accompagnement et d'engagement au BAFA citoyen	☐

Justificatifs à verser au dossier en cours d'accompagnement	
Justificatifs d'inscription sur le site jeunes.gouv.fr et auprès des organismes de formation	☐
Justificatifs de sollicitations d'aides financières complémentaires (CAF, CRN, MSA, MJC, CE, ...)	☐
Factures acquittées émises par les organismes de formation	☐
Justifier du suivi des 3 étapes de formation au BAFA	☐

Justificatifs à fournir pour la clôture du dossier et le versement de la subvention	
Un nouveau justificatif de domicile de moins de 3 mois selon les mêmes modalités qu'à l'ouverture du dossier	☐
Justifier de la validation de la formation au BAFA	☐
Justifier de l'engagement citoyen	☐
RIB au nom du titulaire du diplôme	☐

Foire aux questions

QUESTION 1

Je suis mes études dans une autre ville, mais ma famille habite toujours le territoire, puis-je prétendre à cette aide ?

Oui : Vous pourrez bénéficier de l'accompagnement et de l'aide au BAFA citoyen proposé par la commune. En revanche, et comme tous les candidats, vous devrez respecter le contrat d'engagement et ses termes (honorer les 6 RDV minimums, fournir les justificatifs demandés, honorer le volet engagement, ...).

QUESTION 2

J'ai commencé mon accompagnement au BAFA étant lycéen-ne, mais je dois quitter le territoire pour mes études : suis-je toujours éligible ?

Oui : Dans la mesure où votre famille réside toujours sur le territoire de Vire Normandie, vous êtes toujours éligible au dispositif du BAFA Citoyen. Néanmoins, vous devrez veiller à respecter les termes du contrat d'engagement signé (honorer les différents RDV, fournir les justificatifs demandés et honorer le volet engagement).

QUESTION 3

Ma famille et moi déménageons hors Vire Normandie : puis-je toujours prétendre à l'aide au BAFA ?

Si, avant le déménagement, vous aviez :

- démarré les démarches d'inscriptions au sein du dispositif
- entamé les démarches d'entrée en formation BAFA

et que vous êtes en mesure de pouvoir honorer l'ensemble des obligations prises via le contrat d'engagement signé, alors **oui**, vous pourrez toujours prétendre à l'accompagnement et à l'aide au BAFA.

Dans ce cas, des justificatifs complémentaires pourraient vous être demandés.

QUESTION 4

Je me sens suffisamment autonome pour organiser ma formation au BAFA : suis-je dans l'obligation d'assister aux différents rendez-vous ?

Oui : Les 5 rendez-vous annoncés sont effectivement obligatoires. Ils vous permettent, à minima, de verser les justificatifs à votre dossier en cours d'accompagnement.

Ces rendez-vous sont aussi l'occasion de vous aider à suivre l'avancée des étapes votre formation ; et de mobiliser des aides complémentaires auxquelles vous pourriez prétendre.

QUESTION 5

Je ne vais pas pouvoir achever ma formation au BAFA, puis-je prétendre à une partie de l'aide pour m'aider quant aux frais engagés ?

Non : Comme indiqué dans le présent document, le versement de la subvention est conditionné au respect des conditions énumérées. L'obtention du BAFA (après délibération des jurys compétents) fait explicitement partie des conditions à respecter.

QUESTION 6

Je ne vais pas pouvoir honorer la partie d'engagement citoyen que j'ai choisie, puis-je changer mon choix pour un autre projet ?

Oui : L'accompagnement étant individualisé, l'Espace Info Jeunes pourra vous aider à revoir et retravailler votre projet d'engagement citoyen afin que vous puissiez le faire aboutir et le valoriser dans le cadre de vos projets d'avenir.

QUESTION 7

J'ai des difficultés à trouver d'autres financements, pourra-t-on m'aider pour trouver d'autres aides ?

Oui : L'accompagnement individuel qui vous sera proposé permettra, dès les premiers rendez-vous, de vous aider à mobiliser les différents financements institutionnels auxquels vous pourrez prétendre. Le cas échéant, la conseillère en information jeunesse de la commune de Vire Normandie pourra vous aider à trouver différentes solutions de financements alternatifs.

QUESTION 8

Je n'ai pas le permis ou de moyen de locomotion pour me rendre sur les lieux de formation ou de stage, pourra-t-on m'aider à ce sujet ?

Oui : L'Espace Info Jeunes vous accompagnera dans la recherche de solutions de mobilité adaptées à vos besoins. Vous pourrez également être mis/mise en relation avec des partenaires d'aide à la mobilité.

QUESTION 9

Je ne suis pas à l'aise avec les démarches administratives en ligne (inscription, constitution du dossier, ...) : est-ce compris dans l'accompagnement ?

Oui : Vous serez bien entendu accompagné-e dans l'ensemble des démarches à réaliser, en ligne et papier, en lien avec votre formation, vos financements, votre recherche de stage, ... Vous accompagner vers l'autonomie administrative faisant partie de nos objectifs de service et des projets de mandat des Elus de la commune.

QUESTION 10

L'une des étapes de ma formation n'est pas validée et je souhaite la repasser : peut-on m'aider dans cette démarche et cela change-t-il l'accès à la subvention ?

Une aide complémentaire sera apportée en cas de besoin.

En revanche, le montant de la subvention ne pourra pas être majoré en cas de dépenses supplémentaires liées au rattrapage d'une session de formation théorique non validée.

QUESTION 11

Je ne reviens sur Vire Normandie que les week-end, comment procéder pour les rendez-vous d'accompagnement ?

Il vous faudra contacter la conseillère en information jeunesse afin de convenir d'**au moins 1 rendez-vous en présence**. Celui-ci pourra se dérouler un samedi, lors d'une permanence spécifique.

Les rendez-vous suivant pourront se dérouler, selon le niveau d'accompagnement nécessaire, par téléphone ou en visio.

D'autres outils de communication pourront être utilisés afin de faciliter les échanges, l'accompagnement et vous permettre de voir aboutir vos projets.

QUESTION 12

Je ne suis plus rattaché-e au foyer fiscal de mes parents et ces derniers ne peuvent pas m'aider : puis-je avoir d'autres aides ?

Toutes les situations seront étudiées avec attention. La conseillère en information jeunesse saura vous accompagner et s'adapter à chaque situation pour vous permettre de valider votre projet de formation dans les meilleures conditions.

QUESTION 13

N'ayant pas connaissance de ce dispositif avant de commencer ma formation BAFA, puis-je y entrer en cours de formation et prétendre à la subvention ?

Oui et Non : Vous pourrez vous rapprocher de la conseillère en Information Jeunesse afin de bénéficier de l'aide et de l'accompagnement aux différentes démarches.

Cependant, dans la mesure où vous ayez validé au moins l'une des 3 étapes de formation, vous ne pourrez pas vous engager sur l'intégralité des obligations liées au dispositif ni prétendre au versement de la subvention.

Calendrier des rendez-vous

Date du RDV	objet	signature	cachet de la structure
	RDV d'entrée dans le dispositif local présentation du "Bafa citoyen" et constitution ou vérification du dossier d'inscription et préparation à la démarche citoyenne		
	RDV avant l'entrée en formation accompagnement ou vérification pour les inscriptions auprès des services de l'état, organismes de formation et vérification des demandes d'aide		
	RDV avant le stage pratique travail ou relecture du CV, la lettre de motivation et les techniques de recherche de stage		
	RDV avant la dernière étape de formation théorique accompagnement et/ou vérification des démarches réalisées auprès des organismes de formation et de financement		
	RDV de travail ou d'accompagnement à la démarche d'engagement citoyen accompagnement et/ou vérification des démarches et actions réalisées dans le cadre de l'engagement citoyen		
	RDV pour valider la démarche d'engagement citoyen vérification et validation de l'engagement citoyen réalisé : témoignage et engagement complémentaire.		
Rendez-vous complémentaires facultatifs			



128 Rue Chênedollé - Vire
Espace Olivier STIRN
14500 Vire Normandie
02.31.66.49.74
infojeunes@virenormandie.fr